

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 39 (1894)
Heft: 4

Rubrik: Actes officiels

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Elle est trop longue parce qu'elle dérange inutilement des hommes déjà âgés.

Elle est trop longue parce qu'elle coûtera beaucoup plus cher qu'on ne le croit et qu'on dépensera ainsi inutilement des ressources déjà insuffisantes pour l'élite et la landwehr.

* * *

Cela étant, il suffira, comme le propose le Conseil national, d'imposer au landsturm armé un jour d'inspection par an, ainsi que le tir d'un certain nombre de cartouches dans les sociétés de tir. Seuls les cadres pourraient être appelés à des exercices de quelque durée.

Quant au jour d'inspection, si l'on prend soin d'écartier du landsturm armé, comme nous l'avons dit plus haut, tout ce qui n'est pas de première qualité, rien n'empêche que ce jour d'inspection ne soit un jour de travail sérieux. Les dimensions restreintes de la plupart des arrondissements de compagnie, permettront fort bien de consacrer dans cette journée plusieurs heures aux exercices les plus indispensables. Les hommes qui ne pourraient rentrer le même soir seraient logés.

Pour que ceci soit possible et pour que le landsturm armé puisse être employé, il faut, répétons-le encore, un landsturm armé beaucoup moins nombreux et autrement sérieux que celui qui existe. On a, il est vrai, déjà fait quelque chose dans ce sens depuis l'organisation des unités, mais ce quelque chose est tout à fait insuffisant.

Si l'on n'est pas décidé à pousser jusqu'au bout cette réforme des effectifs, mieux vaudrait supprimer entièrement le landsturm. »

—○—

ACTES OFFICIELS

Le Conseil fédéral a procédé, le 6 mars, au transfert de commandants et aux mutations ci-après dans le service territorial et des étapes :

I. SERVICE TERRITORIAL.

Major d'infanterie (carabiniers) : M. Steiger, Albert, à St-Gall, actuellement à disposition; à l'avenir chef d'état-major du commandant du VII^{me} arrondissement territorial.

Majors-vétérinaires : MM. Hoffmann, Rodolphe, à Winterthour, actuellement commandant de l'hôpital vétérinaire n° 4, à l'avenir à disposition;

Gross, Charles, à Lausanne, actuellement commandant de l'hôpital vétérinaire no 1, à l'avenir à disposition.

Majors dans les troupes d'administration : MM. Gonet, Alexis, à Lausanne, actuellement attaché à la tête d'étapes no 1, à l'avenir officier d'administration du Ier arrondissement territorial; Liechti, Fritz, à Berne, actuellement officier d'administration du VI^{me} arrondissement territorial, à l'avenir commandant du magasin de subsistances no I; Giger, Joseph, à Berne, actuellement attaché à la III^{me} brigade d'artillerie, à l'avenir officier d'administration du VI^{me} arrondissement territorial; Bouvier, Eugène, à Neuchâtel, actuellement attaché à la tête d'étapes no II, à l'avenir officier d'administration du II^{me} arrondissement territorial.

Capitaines-médecins : MM. Mähli, Ernest, à Königsfelden, actuellement médecin du V^{me} dépôt de troupes, à l'avenir à disposition; Vögeli, Gottlieb, à Thoune, actuellement à disposition, à l'avenir médecin du V^{me} dépôt de troupes.

Capitaines-vétérinaires : MM. Zschokke, Erwin, à Zurich, actuellement attaché à la batterie 31, à l'avenir commandant à l'hôpital vétérinaire no 4; Furger, Antoine, à Buchs, actuellement commandant de l'hôpital vétérinaire no 2, à l'avenir à disposition; Stucky, Auguste, à Pfäffikon, actuellement commandant de l'hôpital vétérinaire de l'étape no 2, à l'avenir commandant de l'hôpital vétérinaire no 2; Stucky, Gottfried, à Zäziwil, actuellement attaché à la batterie 12, à l'avenir commandant de l'hôpital vétérinaire no 1.

Capitaine de troupes d'administration : M. Roulet, Léon, à Epagnier, actuellement attaché au bataillon du génie no 2 de landwehr, à l'avenir officier d'administration du dépôt de troupes d'infanterie no I.

Premiers lieutenants-vétérinaires : MM. Fleury, François, à Delémont, actuellement commandant du dépôt de chevaux no 1, à l'avenir à disposition; Vollmar, Ed.-Sam., à Morat, actuellement commandant du dépôt de chevaux no 2, à l'avenir à disposition; Strelbel, Adolphe, à la Tour-de-Trême, actuellement attaché à l'escadron no 5 de landwehr, à l'avenir commandant du dépôt de chevaux no 1; Allemann, Auguste, à Bassecourt, actuellement attaché à la tête d'étape no 1, à l'avenir commandant du dépôt de chevaux no 2; Eberhardt, Fr., à Utzenstorf, actuellement attaché à l'escadron no 10 de landwehr, à l'avenir commandant du dépôt de chevaux no 5.

II. SERVICE DES ÉTAPES.

Colonel d'infanterie : M. Gaulis, G., de Lausanne, actuellement à disposition, à l'avenir commandant de l'étape de réunion no I a.

Lieutenant-colonel d'infanterie : M. Kriech, A., de Küssnacht, actuellement à disposition, à l'avenir à la disposition du commandant en chef des étapes.

Lieutenant-colonel d'artillerie : M. Vogt, Ed., de Rapperswyl, actuelle-

ment à disposition, à l'avenir à la disposition du commandant en chef des étapes.

Lieutenant-colonel de troupes d'administration : M. Suter, H., de Berne, actuellement commandant du magasin de subsistances I, à l'avenir commissaire en chef des étapes.

Majors d'infanterie : MM. Bertschi, L., de Bâle, actuellement à disposition, à l'avenir commandant de la gare de Bâle; Escher, H., de Zurich, actuellement attaché au bataillon n° 68 d'élite, à l'avenir adjudant du commandant de l'étape centrale; Galopin, H., de Genève, actuellement commandant de gare à disposition, à l'avenir commandant de la gare de Saint-Maurice.

Majors de troupes sanitaires : MM. Girtanner, G., de St-Gall, actuellement médecin de l'étape de réunion n° V, à l'avenir à disposition; Steiger, A., de Lucerne, actuellement médecin de l'étape de réunion n° III, à l'avenir à disposition; Nager, G., de Lucerne, actuellement à disposition, à l'avenir médecin de l'étape de réunion n° III.

Majors de troupes d'administration : MM. Bouvier, E., de Neuchâtel, actuellement attaché à la tête d'étape n° II, à l'avenir officier d'administration du II^{me} arrondissement territorial; Georg, Ch., de Genève, actuellement officier d'administration du Ier arrondissement territorial, à l'avenir officier d'administration de la tête d'étape n° II; Gonet, A., de Lausanne, actuellement officier d'administration de la tête d'étape n° I, à l'avenir officier d'administration du Ier arrondissement territorial.

Capitaines de troupes d'administration : MM. Wiesendanger, E., à Bruggen, actuellement attaché à la station halte-repas d'étape n° 2, à l'avenir attaché au commandant de la gare de Zurich; Rosset, L., de Montreux, actuellement attaché au 6^{me} régiment d'infanterie de landwehr, à l'avenir officier d'administration de la tête d'étape n° 1.

Premiers lieutenants-vétérinaires : MM. Allemann, A., de Bassecourt, actuellement vétérinaire de la tête d'étape n° 1, à l'avenir à disposition; Kunz, Ch., de Fiez, actuellement vétérinaire de l'étape de réunion n° I a, à l'avenir à disposition; Bertschi, Meinrad, de Garmiswyl, actuellement à disposition, à l'avenir vétérinaire de la tête d'étape n° 1; Schnieper, H., d'Emmen, actuellement vétérinaire de l'étape de réunion n° III, à l'avenir à disposition; Borel, H., de Genève, actuellement vétérinaire de l'escadron n° 1 de landwehr, à l'avenir vétérinaire de l'étape de réunion n° I a; Haudenschild, J., de Kirchberg, actuellement vétérinaire de la colonne de parc n° 3 de landwehr, à l'avenir vétérinaire de l'étape de réunion n° I b; Hübscher, J., de Hochdorf, actuellement à disposition, à l'avenir vétérinaire de l'étape de réunion n° III; Spinner, J., de Zurich, actuellement attaché au bataillon n° 71 du landsturm, à l'avenir attaché au commandant de la gare de Zurich.

— Dans sa séance du 11 avril, le Conseil fédéral a désigné M. le colo-

nel Arnold Kunzli, comme chef du IV^e corps d'armée, en remplacement du colonel Wieland.

-- M. le major Dietler, commandant du fort d'Airolo, et M. le lieutenant Robert, administrateur du même fort, vont être déplacés et envoyés aux fortifications de St-Maurice.

— Le Conseil fédéral a nommé commandant du bataillon de carabiniers n° 5 d'élite, M. Paul Schliessle, de Soleure, major d'infanterie au dit lieu, actuellement commandant du bataillon de fusiliers n° 51, et commandant du bataillon de carabiniers n° 5 de landwehr, M. Charles Schäfer, d'Aarau, capitaine d'infanterie (carabiniers), à Zurich, actuellement adjudant du bataillon de carabiniers n° 5 d'élite, avec promotion de ce dernier au grade de major.

Sur un rapport de son Département militaire, le Conseil fédéral a décidé, en principe, de désigner un certain nombre d'estimateurs de distance par compagnie. Des prescriptions plus précises sur ce nombre seront, comme on l'a fait pour les insignes des meilleurs tireurs, insérées dans l'instruction, actuellement à l'étude, sur le tir. En outre, le plan de l'instruction renfermera, chaque fois, des dispositions spéciales sur les conditions à exiger de ces estimateurs de distance. Le règlement sur l'habillement ou une ordonnance spéciale fixera l'insigne distinctif de ces derniers¹.

Uniforme. — Le Département militaire fédéral a adressé la circulaire suivante aux officiers d'état-major d'infanterie :

« Une motion tendant à introduire la vareuse à la place de la tunique dans l'infanterie a été faite par le corps d'instruction de l'infanterie. » Comme motif de ces propositions, le personnel d'instruction se base sur les essais qui ont été faits avec la vareuse des vélocipédistes qui est pratique et qui a été généralement bien accueillie.

» Des représentants d'autres armes (de la cavalerie et de l'artillerie) ont aussi adhéré à cette motion, tandis que, d'autre part, on hésite à faire porter la vareuse aux officiers. De plus on fait remarquer que la vareuse serait insuffisante pour une campagne d'hiver.

» A cette occasion, le Département trouve que cette question doit être soumise à d'autres officiers compétents. En conséquence, nous vous invitons à bien vouloir nous faire connaître votre avis à ce sujet. »

Nous croyons que l'on verrait généralement avec regret disparaître la

¹ Nous donnons cet entrefilet dans sa rédaction officielle; nous n'avons pas cru pouvoir y rien changer. (*Réd.*)

tunique qui a l'avantage de fournir aux hommes une tenue de sortie un peu plus relevée que la vareuse. En outre, au point de vue pratique, l'objection tirée de l'insuffisance de la vareuse pour une campagne d'hiver paraît avoir de la valeur. Dans notre pays nous avons surtout à nous protéger contre le froid. Le projet en question ne paraît pas tenir suffisamment compte de cette vérité.

Nominations du Département militaire. — Commis à la Chancellerie : M. Charles Borgeaud, de Morrens (Vaud), actuellement commis provisoire.

Secrétaire au bureau d'état-major : M. Albert Jeangros, de Montfaucon (Jura bernois), actuellement commis à ce bureau.

Commis-registrateur à la section de l'habillement : M. Jules Chopard, de Sonvillier (Jura bernois), actuellement aide de bureau de cette section.

Aide de bureau à la section administrative du matériel de guerre : M. Jean-Baptiste Büttler, de Müswangen (Lucerne).

Magasinier à cette section : M. Frédéric Merz, de Berne.

Intendant du dépôt de guerre de Liestal : M. César Erb, de Liestal (Bâle-Campagne), intendant de l'arsenal au dit lieu.

Intendant du fort d'Airolo : M. Adrien-Jules Robert, des Ponts (Neuchâtel), premier lieutenant d'infanterie.

Second sous-officier du matériel : M. Jean Walder, de Hausen-sur-l'Albis (Zurich).

Mécanicien-chef des forts (provisoire) . M. Conrad Frauensfelder, de Henggart (Zurich).

Surveillants des forts : MM. Conrad Bocksberger, de Maienfeld (Grisons) ; Charles Bourgeois, de Bex (Vaud) ; Giacomo Margarolli, de Giubiasco (Tessin) ; Samuel Schleiffer, de Bargen (Berne).

Adjoint - chimiste de la poudrerie militaire fédérale de Worblaufen (Berne) : M. Rodolphe Rütishauser, d'Amrisweil (Thurgovie).

Vaud. — Le Département militaire a procédé aux incorporations suivantes dans l'infanterie :

MM. les 1ers lieutenants Falquet , Agénor, à Lapraz, bat. 3, comp. 3 ; Oguey, Auguste, à Lausanne, bat. 2/3 ; Emery , Henri, à Mézières, bat. 4/4 ; Wyssa, Henri, à Lausanne, bat. 6/4 ; Recordon , Charles, à Lausanne, bat. 9/1 ; Krayenbühl, Ernest, à Lausanne, bat. 8/2 ; De Jongh, Francis, à Lausanne, bat. 7/4 surn. ; Vallotton, Henri, à Lausanne, bat. 8/4 ; Vurlod, Alexis, à Ormont-dessous, bat. 7/1 ; Masson, Jules, à Zurich, bat. 9/4 ; Dupertuis Louis, à Payerne, bat. 8/1.

Font mutation :

Régiment n° 1.

MM. Leresche, U., capitaine, à Ballaigues, passe au bat. 2, comp. 3 (ch. de comp.) ; Golay, Louis, cap., à Langendorf, bat. 1/3 (ch. de comp) ; Vul- liemin, E., 1^{er} lieut., à Lausanne, bat. 1/1 (en 1^{er}) ; Perrod, Alexis, id., à Lausanne, bat. 3/4 en 1^{er}) ; Piguet, Marius, lieutenant, à l'Isle, bat. 2 2 (en 1^{er}) ; Lavanchy, Aloys, id., à Sévery, bat. 1/1 (en 2^d) ; Wuhrmann, Aug., id., à Nyon, bat. 2/2 (en 2^d) ; De Blonay, Rod, id., à Morges, bat. 1/4 surn. ; Barbezat, Louis, id., à Lausanne, bat. 1/2 surn. ; Guillemin, F.. lieutenant, à Villars-Lussery, bat. 3/1 surn. ; Leresche, Alf., id., à Ballaigues, bat. 2/3 surn. ; Penel, Marc, id., à Collombier-sur-Morges, bat. 3/2 surn. ; Hermenjat, Jaq., id., à La Rippe, bat. 3/4 surn.

Régiment n° 2.

MM. Jung, Ernest, capitaine, à Yverdon, bat. 5/1 (ch. de comp.); Mar- chand, E., 1^{er} lieutenant, à Lucens, bat. 6/4 (en 1^{er}) ; Von Gunten, L., id., à Chamblon, bat. 5/4 (en 1^{er}) ; Vautier, Auguste, id., à Grandson, bat. 4/3 (en 1^{er}) ; Fornallaz, Jean, id., à Yverdon, bat. 5/4 (en 2^d) ; Audemars, Hector, id., au Brassus, bat. 6/3 (en 2^d) ; Mayor, Arnold, lieutenant, à Novalles, bat. 4/2 (en 1^{er}) ; Badoux, Oscar, id., à Créminal, bat. 4/1 (en 1^{er}) ; Savary, Ferd., id., à Faoug, bat. 4/4 (en 2^d) ; Jaccaud, Louis, id., à Echallens, bat. 4/1 (en 2^d) ; Bersier, Charles, id., à Payerne, bat. 4/1 surn. ; Hinderer, Eug., id., à Grandson, bat. 4/2 surn. ; Jaunin, William, id., à Fey, bat. 4/4 surn. ; Crisinel, Ulysse, id., à Martherenges, bat. 5/3 surn. ; Amiguet, Fréd., id., à Genève, bat. 6 3 surn. ; Arragon, Albert, id., à Vevey, bat. 6/4 surn.

Régiment n° 3.

MM. Favre, Louis, capitaine, à Etoy, bat. 9/4 (prov.); Jomini, Benj., 1^{er} lieutenant, à Vevey, bat. 7/2 (ch. de comp. prov.); Bonnard, Gustave, id., à Lausanne, bat. 7/1 (ch. de comp. prov.); De Molin, Aloys, id., à Lausanne, bat. 7/3 (en 1^{er}) ; Guisan, Francis, id., à Vevey, bat. 9/2 (en 1^{er}) ; Pauli, Al- bert, id., à Lausanne, bat. 7/4 (en 1^{er}) ; Carrard, Charles, id., à Lausanne, bat. 9/3 (en 1^{er}) ; Estoppey, Alfred, id., à Lausanne, bat. 9/2 (en 2^d) ; Borel, Gustave, lieutenant, à Bâle, bat. 9/1 (en 1^{er}) ; Cuénet, Ami, id., à Vernex, bat. 7/3 (en 1^{er}) ; Pellis, Georges, id., à Chailly-sur-Lausanne, bat. 9/2 (en 1^{er}) ; George, Louis, id., à Lausanne, bat. 8/4 (en 1^{er}) ; Barraud, Maurice, id., à Lausanne, bat. 9/3 (en 1^{er}) ; Chausson, Jules, id., à Lausanne, bat. 7/2 (en 1^{er}) ; Chavannes, Em., id., à Vevey, bat. 7/4 (en 2^d) ; Milliquet, Edm., id., à Pully, bat. 9 1 (en 2^d) ; Monod, Henri, id., à Vevey, bat. 9/4 (en 2^d) ; Bolomey, Gust., id., à Savigny, bat. 8/3 (en 2^d) ; Guex, Edmond, id., à Ve- vey, bat. (9/2 en 2^d) ; Girardet, Eugène, id., à Lausanne, bat. 8/4 (en 2^d) ; Ronchi, Eugène, id., à Vevey, bat. 8/2 (en 2^d) ; De Weiss, Gabr., id., à Lau-

sanne, bat. 9/3 (en 2^d); Jaunin, Robert, id., à Chexbres, bat. 7/2 (en 2^d) Delessert, Paul, id., à Lausanne, bat. 7/1 (en 2^d).

Carabiniers.

MM. Maurer, Félix, lieut., à Lausanne, bat. 1 2 surn.; Vautier, Alexis, id., à Grandson, bat. 1/1 surn.

M. le lieutenant Burry, Henri, bat. fus. 8/4, a été transféré dans les troupes zurichoises.

MM. les officiers dont les noms figurent dans la présente circulaire doivent adresser immédiatement leur brevet et leur livret de service à leur commandant d'arrondissement pour inscriptions des mutations. Les 1ers lieutenants nouvellement promus n'ont à envoyer que leur livret de service.

— M. le capitaine Gustave Maillard, à Vevey, est promu major et prend le commandement du bataillon n° 7. M. le major Decollogny passe au bataillon n° 3.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

Monument Herzog. — On nous communique l'appel suivant, adressé à l'armée et au peuple suisse :

« Le 15 février 1894, la Société des officiers d'Aarau a résolu de prendre, sans tarder, l'initiative de l'érection d'un monument à la mémoire du GÉNÉRAL HERZOG, à Aarau.

» Le comité soussigné, chargé d'exécuter cette décision, sollicite le concours de l'armée et du peuple suisse.

» Pendant cinquante-quatre années, le général Herzog a rendu à son pays les plus éminents services. Ils sont trop connus de tous pour qu'il soit nécessaire de les rappeler.

» La science qu'il a apportée à la réorganisation de l'artillerie, la façon dont il a exercé le commandement en chef en 1870 et 1871, le courage avec lequel il a dénoncé à ce propos les défectuosités de notre état militaire, l'impulsion qu'il a ainsi donnée à la réforme de 1874, avaient gagné au général Herzog la confiance de tous.

» Ses mérites, son amour du devoir, son abnégation, la loyauté chevaleresque de son caractère avaient fait du général l'homme le plus populaire de la Suisse.

» Nous voulons honorer la mémoire de cet officier patriote en lui dressant un monument impérissable, non pas pour nous, car son souvenir